



Élection locale des Français à l'étranger

25 mai 2014

Nouvelle représentation des Français de l'étranger (loi du 22 juillet 2013)

Fiche N° 2 : L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER ET LES CONSEILLERS A L'AFE

L'assemblée des Français à l'étranger

La nouvelle AFE composée de 90 conseillers se réunira pour la première fois en octobre 2014. Elle élira son président et décidera de ses modalités de fonctionnement et de son règlement intérieur. Elle aura vocation à donner un avis sur le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères. Elle fera la synthèse des questions soulevées par les conseils consulaires. Elle rendra des avis au gouvernement. Elle pourra réaliser des études sur les questions concernant les Français de l'étranger.

Les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

Les 90 conseillers à l'AFE seront élus par et parmi les conseillers consulaires.

Il faut donc être conseiller consulaire pour être conseiller à l'AFE.

Cette élection aura lieu dans le cadre de 15 circonscriptions AFE dans le mois qui suivra l'élection des conseillers consulaires.